
COMMUNE DE SAINT ANDRONY



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 09 OCTOBRE 2025 À 19H00**

Date de la convocation : **03 octobre 2025**

Membres Présents : 9

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,
M. Joel BEDIS, *adjoint au maire*,
M. Ludovic CARTEAU, *adjoint au maire*,
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,

M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,
Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,
Mme Katia TAUZIEDE, *conseillère municipale*,
M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*,

Membres Excusés : 4

Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,
M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*,
M. Pierre NAVARO, *conseiller municipal*,
M. Max PAYET, *conseiller municipal*,

Membres absents : 1

Mme Véronique MITRASOUF, *conseillère municipale*,

Pouvoirs : 03

Mme Judicaël SENEZE, donne pouvoir à Madame Katia TAUZIEDE
M. Benoît DUPONT, donne pouvoir à Monsieur Joël BEDIS
M. Max PAYET, donne pouvoir à Monsieur Pascal RIVEAU

Mr Ludovic CARTEAU est nommé secrétaire de séance

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 04 août 2025.
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

AFFAIRE N° 1 : CARTES CADEAUX LOCALES

(délib332025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire nous présente le projet de carte-cadeau locale mis en place par la Communauté de Communes de l'Estuaire, utilisable auprès des commerçant partenaires du territoire, qui a pour but de favoriser la politique en faveur du commerce local.

Arrivée de Monsieur VEYSSIERE à 19 heures 17

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal pour savoir s'il souhaite soutenir cette initiative, ainsi que le montant à allouer. Le conseil, unanime, approuve le projet et propose une somme de 100 euros par agent.

VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 2 : POINT SUR LE PACT FINANCIER CCE

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire présente le pacte financier. Un séminaire a été organisé au sein de la Communauté de Communes à ce sujet. Le fonds de concours s'élève à une enveloppe globale destinée à l'ensemble des communes de la CCE de 860 000 euros, comprenant une première enveloppe de 680 000 euros et une enveloppe complémentaire de 180 000 euros. Les domaines d'intervention sont variés, touchant à des secteurs tels que les bâtiments et les aménagements. Dans le cadre du programme PVD, nous sommes particulièrement concernés par la restructuration de la maison Dartier. De surcroît, nous avons bénéficié d'une enveloppe complémentaire de 65 000 euros pour l'année 2025, en sus des 111.163 euros alloués l'année précédente.

AFFAIRE N° 3 : ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE COPIEUR

(délib342025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de Communes afin de bénéficier du tarif préférentiel de celle-ci pour le copieur de l'école qui arrive en fin de contrat de location. La décision est acceptée à l'unanimité.

VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 4 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(délib352025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Jusqu'à présent, les communes perçoivent une redevance pour l'occupation de l'espace public, notamment lors du déploiement de lignes électriques ou de transformateurs. Pour continuer à bénéficier de cette subvention, il est impératif de prendre une délibération. Sans celle-ci, nous ne pourrions plus prétendre à cette redevance. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 5 : ACHAT DE TERRAIN DARTIER MODIFICATION

(délib21AR2025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire nous informe qu'il est nécessaire de modifier la délibération 212025 pour renoncer à l'achat de la parcelle E303, laquelle n'appartient pas à Monsieur Dartier. Il soumet cette proposition au conseil et demande s'il y a accord. La décision est acceptée à l'unanimité.

VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 6 : AVENANT CONTRAT EDF

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire nous informe de l'avenant au contrat avec EDF. Nous étions initialement engagés sur un forfait, que nous avons diminué, tant en termes de puissance que de tarif. Il est envisageable qu'une réduction d'environ 50 % par rapport aux années antérieures soit constatée.

AFFAIRE N° 7 : DECISION MODIFICATIVE MAISON CHARRIER

(DM032025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire propose d'utiliser une somme de 80 000 euros provenant de la maison Dartier pour financer l'achat de la maison Charrier, permettant ainsi d'éviter un recours à un crédit. Il

soumet cette proposition au conseil municipal pour approbation. Le conseil valide la décision à l'unanimité.

Il convient donc de prendre la somme 80.000,00€ sur le cpte 2135 opé. 140 - Maison DARTIER
Et de la porter au cpte 2132 opé.159 - Maison CHARRIER

VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 8 : TARIF CANTINE ADULTES

(délib362025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire nous informe qu'une maîtresse remplaçante, se rendant dans notre école une fois par semaine, sollicite de déjeuner dans notre cantine. Il est proposé à l'assemblée de fixer le prix du repas adulte à la somme de 5 euros pour ce service. Le conseil donne son accord à l'unanimité,

VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bédis nous présente les fossés nécessitant un entretien sur la commune. Il a effectué les repérages nécessaires, et au total, 760 mètres de fossés doivent être récurés.

Monsieur Veyssière nous informe que la priorité à droite sur la D134, juste après le garage David en direction de La Belle Étoile, n'est pas respectée. Il propose l'installation d'un panneau pour y remédier.

Pour l'organisation des portes ouvertes de la maison Dartier, elle se tient le vendredi 10 octobre, à partir de 16 heures. La visite sera suivie d'un pot convivial.

La séance est levée à 20h40.